N° A_31_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 6 Libertés publiques et pouvoirs de police

Sous-domaine : 6.1 Police municipale

Objet : Arrêté portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire le 15 septembre 2024 à l'occasion de la kermesse et du marché de producteurs de l'APE

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

République Française

PAYRA SUR l'HERS

ARRÊTE DU MAIRE

Le Maire de Payra sur l'Hers

Vu la demande en date du 31 juillet 2024 par laquelle Madame Guylaine LEQUEUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves, sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire de catégorie 3 au parc communal le dimanche 15 septembre 2024 à l'occasion de sa kermesse et de son marché de producteurs ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 , L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3 , L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

ARRETE

Article 1. L'Association des Parents d'Elèves représentée par sa Présidente Madame Guylaine LEQUEUX est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons des groupes 1 à 3 le 15 septembre 2024 de 10h à 18h au parc communal à l'occasion de sa kermesse et de son marché de producteurs

Article 2. Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie

Article 3. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à PAYRA SUR L'HERS le 9 septembre 2024

Le Maire
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 9 septembre 2024